

COMMUNE DE SURBOURG

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

Séance du 16 juillet 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes BASTIAN Cathie, GEUGEY Sophie, MULLER Anne, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :

Mme ACKER Muriel donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme IGEL Laura donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
M. FORST Rémy donne procuration à M. FORST Eric
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 14 + 4 procurations

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 03/06/2026
3. Affaires financières :
 - Musique Sainte Cécile - demande de subvention pour des travaux de réfection
 - Association vergers et jardins : demande de subvention pour l'achat d'une débroussailleuse autoportée
 - Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable
4. Instauration du permis de démolir sur l'intégralité du territoire communal
5. Approbation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
6. Approbation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
7. Approbation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public du grand cycle de l'eau
8. Forage fuyard - convention de travaux de mise en sécurité
9. Festival « Route romane d'Alsace » - convention de partenariat 2026
10. Affaires courantes
11. Divers

1/ 46-2026 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme BASTIAN Cathie pour remplir cette fonction.

2/ 47-2026 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUIN 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 juin 2026.

3/ AFFAIRES FINANCIERES :

- **48-2026 : MUSIQUE SAINTE CECILE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE REFECTION**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par la Musique Sainte Cécile de Surbourg.

L'association souhaite entreprendre des travaux de réfection du mur de soutènement au foyer de la musique situé au 37A rue du Maréchal Leclerc.

Le devis s'élève à 3 190,00€ TTC.

Elle sollicite le conseil municipal pour une subvention de 20%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 638,00€ correspondant à 20% de la dépense de 3 190,00€ TTC à la Musique Sainte Cécile de Surbourg pour les travaux de réfection du mur de soutènement,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme sur présentation de la facture et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2026.

- **49-2026 : ASSOCIATION VERGERS ET JARDINS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE AUTOPORTEE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par l'association Vergers et Jardins de Surbourg.

L'association, qui assure l'entretien du terrain mis à sa disposition par la commune, utilise depuis 2015 une tondeuse autoportée d'occasion. Ce matériel, désormais ancien, rencontre des difficultés croissantes de maintenance, notamment en raison de l'indisponibilité des pièces détachées.

Afin de garantir la pérennité de ses missions, l'association souhaite acquérir une débroussailleuse autoportée neuve en remplacement de l'équipement actuel.

Le devis s'élève à 7 990,00€ TTC.

L'association sollicite le conseil municipal pour une subvention de 20%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 17 voix Pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 598,00€ correspondant à 20% de la dépense de 7 990,00€ TTC à l'association Vergers et Jardins de Surbourg pour l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse autoportée,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme sur présentation de la facture et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2026.

• **50-2026 : ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE**

VU la transmission du comptable du Trésorier en date du 2 juillet 2026 de la liste d'admission en non-valeur,

VU la nécessité de délibérer afin de comptabiliser ces opérations imposées à la collectivité,

CONSIDERANT que les diligences de recouvrement ont été épuisées sans résultat,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la créance figurant sur la liste transmise le 2 juillet 2026 s'élevant à 130,00 euros,
- **DIT** que cette dépense est imputée au compte 6541 du budget 2026,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ 51-2026 : INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'INTEGRALITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le Code de l'urbanisme précise que le conseil municipal peut, par délibération, soumettre les travaux de démolition (article L.421-3), de clôture (article R.421-12) et de ravalement (article R.421-17-1) au dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Au regard des enjeux d'urbanisme et afin d'assurer le respect des règles applicables, notamment du PLU de Surbourg, il est proposé au conseil municipal de soumettre, par délibération, à l'ensemble du territoire communal les travaux de démolition au permis de démolir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE

- de soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur l'intégralité du territoire communal.

5/ 52-2026 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

- Vu** le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- Vu** l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Maire de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité,
- Vu** le rapport présenté aux conseillers municipaux qui comporte les indicateurs techniques, de performances et financiers prévus par l'annexe 1 du décret susvisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

6/ 53-2026 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

- Vu** le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- Vu** l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Maire de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité,
- Vu** le rapport présenté aux conseillers municipaux qui comporte les indicateurs techniques, de performances et financiers prévus par l'annexe 1 du décret susvisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel de l'exercice 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

7/ 54-2026 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU GRAND CYCLE DE L'EAU

- Vu** le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- Vu** l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Maire de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité,
- Vu** le rapport présenté aux conseillers municipaux qui comporte les indicateurs techniques, de performances et financiers prévus par l'annexe 1 du décret susvisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide d'approuver le rapport annuel de l'exercice 2025 sur le prix et la qualité du service public du grand cycle de l'eau.

8/ 55-2026 : FORAGE FUYARD - CONVENTION DE TRAVAUX DE MISE EN SECURITE

Le Maire expose au Conseil municipal les éléments suivants :

Un forage abandonné, identifié sous le numéro 4393, situé en forêt communale de Surbourg (parcelle n° 29, section 40), présente une fuite d'hydrocarbures depuis plusieurs années.

Une mare polluante, d'une superficie d'environ 40 m² (10 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur), s'est formée sur le site, nécessitant une intervention pour prévenir tout risque environnemental et sanitaire.

L'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand-Est a confié au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en sécurité.

Les opérations envisagées comprennent :

- La réalisation de sondages pour localiser, dégager et caractériser la tête du forage (diamètre, profondeur et état du tubage) ;
- La dépollution des sols contaminés par les hydrocarbures ;
- La mise en sécurité définitive du forage (colmatage, bouchage, ou autres mesures techniques adaptées) ;
- La création d'une piste d'accès en prolongement du chemin forestier existant (chemin de Dieffenbach-lès-Wœrth à Surbourg), traversant les cloisonnements sylvicoles, afin de permettre l'intervention des engins et du personnel.

Une convention d'autorisation de travaux a été établie par le BRGM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de travaux établie par le BRGM
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune de Surbourg.

9/ 56-2026 : FESTIVAL « ROUTE ROMANE D'ALSACE » - CONVENTION DE PARTENARIAT 2026

Le Maire expose au Conseil municipal les éléments suivants :

Le Festival Voix et Route Romane organise sa 34ème édition en 2026 et propose un concert à Surbourg le dimanche 6 septembre 2026 à 18h, dans l'église Saint-Arbogast.

Ce Festival vise à promouvoir l'accès à la musique et à valoriser le patrimoine local.

Le partenariat entre le Festival et la commune fait l'objet d'une convention qui définit les engagements respectifs pour l'organisation de cet événement. Elle précise notamment :

- Les modalités techniques et logistiques (montage, sécurité, billetterie) ;
- Les responsabilités de chaque partie (rémunération des artistes, assurances, communication) ;
- Les conditions de mise à disposition de l'édifice (ERP) et des moyens humains.
- Que la commune ne participera pas financièrement au concert

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat, passée entre la commune et le Festival Voix et Route Romane pour l'organisation du concert du 6 septembre 2026 à l'église Saint-Arbogast.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat.

10/ AFFAIRES COURANTES

- **Point sur l'éclairage public nocturne :**

Le maire informe que l'extinction nocturne de l'éclairage public est un sujet régulièrement abordé en interne et par les administrés. Plusieurs communes ont récemment modifié leur politique d'extinction, voire rétabli un éclairage continu, ce qui soulève des questionnements de certains administrés.

La programmation actuelle (de minuit à 5h) génère une économie annuelle d'environ 11 000 €, un montant qui peut être réinvesti dans d'autres dépenses ou projets.

Le maire souligne également l'impact positif de cette mesure sur l'environnement tout en rappelant que son abandon n'aurait pas de conséquences budgétaires majeures.

Des remarques ont été formulées sur des allumages prématurés par rapport à la luminosité naturelle. Une vérification des horloges astronomiques (équipant les armoires électriques) est prévue pour s'assurer de leur bon fonctionnement saisonnier et un diagnostic sera engagé pour optimiser au maximum la gestion de cet éclairage.

Le Conseil municipal confirme qu'il souhaite maintenir l'extinction actuelle, sous réserve des ajustements techniques mentionnés. Des dérogations ponctuelles pour les événements locaux sont envisagées notamment par exemple pour le 14 juillet, la Kirwe, le Hopla Fecht et la Messe de minuit à Noël.

- **Panneau Pocket :**

Le Maire présente au Conseil municipal une nouvelle offre de panneau pocket, légèrement plus onéreuse que celle souscrite actuellement mais intégrant plus de fonctionnalités.

Ce nouveau dispositif permettrait de transformer le panneau en une plateforme interactive, offrant un accès direct à des informations via des touches dédiées. Au-delà de sa vocation initiale d'affichage ponctuel pour les administrés, cet outil pourrait ainsi centraliser des liens vers des sites internet ou des ressources utiles, facilitant l'accès à une communication permanente et structurée.

À ce jour, l'outil est principalement utilisé pour des annonces temporaires. Cette option élargirait ses usages tout en conservant cette fonctionnalité existante.

Sur le plan financier, le coût annuel s'élèverait à 245 € pour la base, auquel s'ajouteraient 100 € supplémentaires pour activer les nouvelles fonctionnalités.

Une analyse plus approfondie des contenus à intégrer pourra être confiée à la commission en charge de la communication numérique, afin d'en optimiser l'utilité.

Le Conseil municipal est favorable pour intégrer cette nouvelle option à l'application panneau pocket.

- **Informations RH :**

- Fanny Recher sera titularisée fin août 2026 dans son poste d'ATSEM, après son année de stage.
- Anne Forst a obtenu son CAP Petite Enfance et se présentera au concours d'ATSEM lors de la prochaine échéance.
- Myriam Huber a terminé ses trois premières années de contrat et poursuit pour trois années supplémentaires, afin d'aboutir, à terme, à un contrat à durée indéterminée.

- **Information ligne de trésorerie - remboursement :**

En début d'année, la commune a connu une tension temporaire sur sa trésorerie, liée au règlement anticipé de factures importantes (maison de santé et tranche 3 de la rue du Maréchal Leclerc), avant le versement des subventions correspondantes. Pour y faire face, la commune a mobilisé la totalité de sa ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel (300 000 €), utilisée en plusieurs étapes. L'arrivée partielle des subventions a permis d'améliorer la situation financière et de rembourser 225 000 € de cette avance. Il reste un solde de 75 000 € qui sera remboursé fin juillet.

- **Aperçu ouverture des plis « parking Gare » :**

La procédure d'appel d'offres relative à la réalisation du parking de la gare, publiée sur Alsace Marchés Publics et dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, s'est achevée le 10 juillet 2026. Sept offres ont été reçues, dont une seule inférieure à l'estimation initiale fixée à 344 400 € TTC. Les autres propositions dépassent ce montant.

À ce stade, le bureau d'études procède à une analyse technique et financière approfondie des candidatures. Un point particulier concerne la conformité de l'abri vélo proposé, dont la validation par la SNCF est en cours. Une fois cette vérification finalisée, la collectivité adressera aux entreprises concernées des demandes de précisions techniques ou d'ajustements tarifaires, le cas échéant.

La commission d'ouverture des plis se réunira pour examiner les conclusions du bureau d'études et formuler une proposition d'attribution. Un démarrage des travaux est prévu en octobre 2026.

Par ailleurs, le projet bénéficie d'engagements de subvention de la part de la CEA (105 000 €) et de la Région (181 000 €), soit un total de 286 000 €. Ces montants seront adaptés par les partenaires financiers afin de limiter les subventions à 80 % (plafond légal de subventionnement).

11/DIVERS

Le Maire informe le conseil municipal des différents points ci-dessous :

- **Bilan des inondations du 10 mai :**

Les inondations ont nécessité des travaux de remise en état et de curage, dont voici le bilan financier provisoire :

- Remise en état de la placette du village (réfection des pavés déplacés) : 5 812,32 € (Ets Meyer).
- Curage du fossé « Welhergraben » (106 tonnes de boue et de terres évacuées) : 5 479,02 € (Ets Herrmann).

Des travaux complémentaires sont envisagés :

- Curage du tronçon restant avant le busage de la rue des Tilleuls.
- Modification de la grille d'entrée du fossé (élargissement du barreaudage pour limiter les obstructions).
- Curage du réseau d'eau claire (rue des Tilleuls) demandé par les riverains sinistrés

- **Remerciements (inaugurations et 14 juillet)**

Le maire remercie l'ensemble des élus et bénévoles pour leur implication lors des deux inaugurations, de la journée de travail et leur présence à la cérémonie du 14 juillet.

- **Distribution des flyers pour la Kirwe :**

Le Maire informe que les supports de communication (tracts et affiches) pour la Kirwe ont été réceptionnés. Les élus sont invités à les récupérer pour les distribuer.

- **Travaux à Walbourg – Déviations**

Des travaux de voirie allant du puits III à Walbourg sont prévus du 6 juillet au 31 août 2026. Ces travaux entraînent une déviation par Surbourg pour les automobilistes et nécessitent par ailleurs la mise en place d'une déviation spécifiques pour les cyclistes.

- **Prise en charge de l'accueil du matin par la Communauté de communes**

Jusqu'à présent, la commune portait les coûts liés à l'ouverture du périscolaire le matin.

La Communauté de communes a décidé de prendre en charge ces frais à partir de la rentrée de septembre 2026.

- **90^e anniversaire de l'USS**

Le football club de Surbourg organise les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2026 des festivités pour son 90^e anniversaire. La cérémonie officielle aura lieu le dimanche 2 août à 11h30. Les élus sont cordialement invités à y participer.

- **Commission voirie/environnement (par M. Jean-Marc Lefebvre)**

Les points ci-dessous ont été abordés lors des commissions voirie/réseaux et Environnement :

Commissions voirie/réseaux :

- Vérification des signalisations au sol : un état des lieux sera fait sur les différents marquages au sol. Des devis seront sollicités pour procéder à la remise en état si nécessaire.
- Parking de la gare : Il est prévu d'y installer une borne de recharge pour véhicules électriques
- Les panneaux de signalisation de la commune et leur fléchage seront vérifiés pour améliorer l'orientation des usagers.
- Demande de miroir rue de Schwabwiller formulée par un particulier : après analyse la commission n'a pas donnée de suite favorable.
- Miroir à la 1^{ère} sortie de la Rue des Vignes sur la rue du Maréchal Leclerc : la demande est jugée légitime en raison des difficultés de visibilité pour les usagers sortant de cette voie. Le miroir sera installé à l'automne.
- Un groupe de travail sera spécifiquement créer pour la gestion des crises notamment en cas d'inondation, de coulées de boue ou toute autre situation jugée catastrophique.

Commission Environnement :

- La commission Environnement s'est rendue dans la petit forêt dite « Schillingswald » pour faire un état des lieux. Elle propose de la nettoyer ainsi que les deux mares qui s'y trouvent. Les dates ne sont pas encore définies.
- 2 panneaux devront être installés pour interdire les dépôts sauvages.

- **Passage jury première fleur** (par Nathalie Schmitz) : La commune est candidate cette année pour l'obtention de la première fleur. Le jury passera le lundi 20 juillet 2026. Les élus disponibles sont invités à y participer.
- **Concours fleurissement** (par Nathalie Schmitz) : 10 personnes sont inscrites. Le jury fera sa tournée le mardi 21 juillet à partir de 18h00.
- **Formation défibrillateur** (par Valérie Roth) : Une formation est proposée le 26/09/2026 par Laurent Ruby, chef des pompiers de Surbourg. Deux sessions de deux heures sont prévues.
- **Bulletin communal** (par Valérie Roth) : La commission a proposé d'intégrer dans la prochaine édition du bulletin communal une présentation des différentes commissions municipales, accompagnée d'une photo de groupe. Cette publication devra être préparée par chaque commission.
- **Fermeture du magasin de fleurs (MYL'FLEURS)** (par Daniel Grosshans) : La commune n'a été informée qu'environ 2 semaines avant la fermeture du magasin de fleurs situé 1 rue du Maréchal Leclerc. Un entretien a toutefois été organisé avec la propriétaire, qui a confirmé la cessation d'activité pour des raisons principalement financières, le commerce n'étant pas suffisamment rentable.
- **Nuisances sonores - rodéos nocturnes rue du Stade** : Plusieurs administrés ont signalé ces dernières semaines des nuisances sonores liées à des rodéos motorisés dans la rue du Stade. Malgré plusieurs interventions du Maire, ces troubles à l'ordre public ont persisté. Les gendarmes ont été sollicités et plusieurs jeunes, circulant en deux-roues et en véhicules, ont été verbalisés.

La séance est levée à 21h55.

Feuillet de clôture

Séance du 16 juillet 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
BASTIAN Cathie, GEUGEY Sophie, MULLER Anne, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :

Mme ACKER Muriel donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme IGEL Laura donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
M. FORST Rémy donne procuration à M. FORST Eric
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 14 + 4 procurations

Numéro	Objet	Décision
46-2026	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
47-2026	Approbation du compte-rendu de la séance du 03/06/2026	Approuvée
48-2026	Musique Sainte Cécile – demande de subvention pour des travaux de réfection	Approuvée
49-2026	Association Vergers et Jardins : demande de subvention pour l'achat d'une débroussailleuse autoportée	Approuvée
50-2026	Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable	Approuvée
51-2026	Instauration du permis de démolir sur l'intégralité du territoire communal	Approuvée
52-2026	Approbation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	Approuvée
53-2026	Approbation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement	Approuvée
54-2026	Approbation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public du grand cycle de l'eau	Approuvée
55-2026	Forage fuyard - convention de travaux de mise en sécurité	Approuvée
56-2026	Festival « Route romane d'Alsace » : convention de partenariat 2026	Approuvée

Le Maire,
Olivier ROUX



La Secrétaire,
Cathie BASTIAN